

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**VILLE DE GRIGNY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****ET DES DÉCISIONS DU MAIRE****SÉANCE DU JEUDI 13 FÉVRIER 2014**

L'An Deux Mille Quatorze jeudi 13 février, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mm RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, Mm LE POULAIN, LAATIRISS, MMES ROGOW, TAWAB, ETE, Mm ZERKAL, VAZQUEZ, BORTOLI, VENT, NDOMBELE, MMES AUBRY, MAUREILLE, M. SOILIH, MME MABANZA, Mm TROADEC, MOURGEON, GAUBIER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. BERCHAMN représenté par M. LE POULAIN, MME RAMI représentée par MME LE BRIAND, MME PIVOT représentée par M. MOURGEON

ABSENT EXCUSÉ : Mm MELE, GAMINETTE, LOUISON

ABSENTS : MMES KENYA, ZIZANI, LADJI, BAKKICH, LAMOTHE, M. LE BRAS, MME ZINE, M. OUKBI

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 21

Délibération DEL-2014-0034: Pacte pour le développement du territoire des Lacs de l'Essonne.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu la Délibération du 27 janvier 2009 transférant la compétence emploi des communes de Grigny et Viry-Châtillon à la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne,

Vu la Commission Ressources du 11 février 2014,

Considérant que la ville de Grigny participera directement, par l'intermédiaire des services municipaux, à la réalisation de plusieurs actions du Pacte,

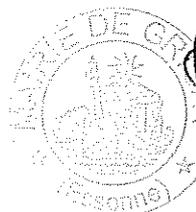
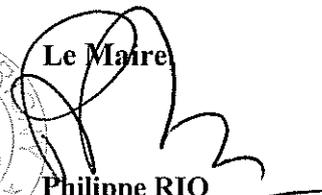
Considérant ainsi que, malgré le transfert de compétence emploi de la ville de Grigny à la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne, la ville de Grigny est fondée à signer la convention du Pacte pour le développement du territoire Les Lacs de l'Essonne,

Délibère et,

Décide d'approuver le Pacte 2014-2017 pour le développement du territoire Les Lacs de l'Essonne,

Autorise le Maire à signer la convention du Pacte 2014-2017 pour le développement du territoire Les Lacs de l'Essonne et assurer sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,


Le Maire

Philippe RIO

Vote : Unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 14 février 2014

Transmis en Sous Préfecture le

17 FEV. 2014